

**Délibération :
N° 2011_9_7**Nombre de conseillers en
exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L' an deux mille onze , le mardi 13 décembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 Décembre 2011

Présents :

Titulaires : Madame BIRONNEAU Marylène, Monsieur BRUNET Jacky, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GLEMAIN Martine, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean Pierre

**Objet : Décisions
modificatives**

Excusés : Madame TUILLIERE Chantal, Monsieur VIART Luc, Monsieur PARTHONNEAU Nicolas

Secrétaire de séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer une délibération pour décisions modificatives du budget comme suit :

Virement de crédits :**Dépenses de fonctionnement** :

Chapitre 011 : charge à caractère général compte 61523 : - 3 000,00 €

Chapitre 012 : charge de personnel compte 64168 : + 3 000,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative du budget;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cet effet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT